

CSC BEN23004-10015

REPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Question 1 : Il est mentionné que l'accord-cadre s'étend sur une durée de quatre (4) ans. Nous souhaitons confirmation que cette durée concerne bien la mission prévue dans cet appel d'offre, c'est à dire que cette mission est bien prévue pour une durée de 4 ans?

Réponse: En effet, la durée de la mission est de quatre (04) ans. C'est-à-dire que le prestataire reste engagé au cours de ladite période. Toutefois, au cours de cette durée, les commandes seront faites par bon de commande spécifique pour chaque mission.

Question 2 : Le document indique que la valeur totale du marché ne peut excéder 143 000 euros. Merci de confirmer si ce montant représente bien le plafond global à ne pas dépasser pour toutes les prestations cumulées de la présente mission?

Réponse: Nous sommes effectivement sur un contrat à bons de commande d'une durée de 4 ans, pour lequel le montant cumulé de tous les bons de commande ne peut excéder le plafond de 143 000 euros.

Question 3 : Les Termes de Référence (TDR) font mention d'agents de terrain. Merci de clarifier si ces agents sont également les experts prévus pour la mission ou s'il s'agit de deux types de profils distincts?

Réponse: Un seul profil est demandé dans les termes de référence, à savoir celui d'agent de terrain.

Question 4 : Le nombre d'agents de terrain requis (trois, selon le document) correspond-il au nombre total d'experts attendus pour cette mission?

Réponse : Trois agents de terrain expérimentés seront requis pour l'exécution de tous les bons de commande. En cas de nécessité d'un effectif supplémentaire lors de l'exécution, vous recevrez une demande formelle à cet effet, pour des agents du même profil, sous la supervision d'au moins un des trois agents mentionnés dans l'offre.

Question 5 : Veuillez bien nous préciser les zones d'intervention de la mission?

Réponse: Les zones d'intervention de la mission correspondent aux zones d'intervention du projet PARSAD, à savoir les pôles de développement agricole 4, 5,6 et 7

Question 6 : Pourriez-vous indiquer les langues locales concernées pour le recrutement des agents terrains ?

Réponse : Les langues locales d'intérêt sont celles parlées dans les pôles de développement agricole 4, 5, 6 et 7.

Question 7 : Quel est l'objectif cible en ce qui concerne l'effectif de la population à toucher, y compris la désagrégation H/F, Age, autre profil spécifique ?

Réponse : Il n'y a pas d'affectif prédéfinie. Il s'agit de missions commandées en fonction des besoins. Cependant, chaque bon de commande sera accompagné de termes de référence précisant les objectifs, les résultats attendus, la quantité commandé en Hommes /jour ainsi que les cibles de la mission.

Question 8 : Quels sont les autres KPI de la mission ??

Réponse : les autres indicateurs clé de performance seront définis dans les TDR spécifiques à chaque mission

Question 9 : Nous avons relevé que la procédure est décrite comme une procédure négociée sans publication préalable, où les soumissionnaires sont shortlistés sur la base des critères de sélection. Toutefois, la présente procédure ressemble à une procédure ouverte. Pouvez-vous clarifier ce point ?

Réponse : il s'agit effectivement d'une procédure négociée sans publication préalable. Toutefois, l'avis d'appel d'offres a été aussi publiée pour accroître la concurrence afin d'obtenir des offres compétitives.

Question 10 : Nous avons noté une mention relative à une avance sur prestation pouvant s'élever à 225 000 euros, alors que le montant total du marché est limité à 143 000 euros. Nous vous remercions de bien vouloir clarifier aussi ce point ?

Réponse : Les avances à obtenir ne peuvent pas dépasser 20% du montant de chaque bon de commande spécifique. La détermination du montant de l'avance dépend de plusieurs critères définis dans le Cahier Spécial des Charges. L'avance doit être cautionnée à 100%.
